

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2014

ARTISANAT, COMMERCE ET TRÈS PETITES ENTREPRISES - (N° 1966)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Verdier
-----**ARTICLE 20 AB**

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer au mot :

« premier »

le mot :

« deuxième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, visant à rectifier une erreur de référence.